

# What's News?

NEWSLETTER MENSUELLE DU GTPE-AFRIQUE ICOMOS

## Edito

Chers Lecteurs, chères Lectrices,

Nous voilà arrivés à la fin de l'année 2022. Une année riche en activités, qui a marqué mes débuts, en tant que coordinatrice du Groupe de travail des professionnels émergents d'ICOMOS pour la région Afrique accompagnée des membres du Bureau, mais également le lancement de ce beau projet que constitue la présente Newsletter. Lancée au mois de mai, la Newsletter a constitué un nouveau défi pour nous, que nous avons relevé en vous présentant chaque mois un nouveau numéro avec toujours pour objectif de mettre en avant les visages et les réalisations des jeunes professionnel.le.s du patrimoine de notre continent et de promouvoir le riche patrimoine qui anime chacun.e de nous au quotidien.

Je tiens à remercier encore une fois les membres du bureau : les coordonnateurs de la Newsletter, Jean-Paul et Affoh, et les responsables de sa traduction, Florentine et Avenir. La Newsletter existe également grâce à toutes celles et ceux qui ont accepté d'y contribuer, que ce soit les personnes interrogées ou les auteur.ice.s des différents articles publiés, que nous tenons également à remercier ici. Enfin, merci à vous, chers lecteurs, chères lectrices, qui permettez de donner un sens à ce projet.

Pour ce dernier numéro de l'année, nous avons une fois de plus donné la voix à plusieurs professionnel.le.s du continent qui sont revenu.e.s sur les événements qui ont marqué ce mois, témoignant encore une fois d'une jeunesse active et de plus en plus présente.

L'aventure continue, et elle sera encore plus belle l'année prochaine. Nous aurons d'ailleurs le plaisir de vous présenter dans le prochain numéro une interview exclusive de Lazare Eloundou Assomo, Directeur du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Bonnes fêtes à toutes et tous !

Alyssa K. Barry  
Coordinatrice



Danse - Masque Zoouli (Côte d'Ivoire) © Affoh Guemmeguez, 2022

# 5 QUESTIONS À BELY HERMAN NIANGAO

## De Ouagadougou à Alexandrie, qui est Bely Herman Niangao?

Selon moi, Bély Hermann Abdoul-Karim NIANGAO est titulaire d'une Licence en droit public obtenue à l'Université Thomas Sankara de Ouagadougou. J'ai été formé à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), où j'ai obtenu un diplôme en muséologie. Juste avant mon admission au concours d'entrée à l'Université Senghor, j'ai été Directeur des Expositions et de la Médiation au Musée national du Burkina Faso. Je dois préciser que je totalise une expérience de dix ans au sein de ce musée.

## Alumni de l'université Senghor, vous réalisez aujourd'hui une thèse de doctorat en droit public, Pouvez-vous nous dire en quelques mots, la quintessence de vos travaux?

Après mon passage à l'Université Senghor, j'ai voulu poursuivre un diplôme de troisième cycle. Aujourd'hui, ce rêve s'est concrétisé et je suis inscrit au doctorat en droit public, spécialité droit du patrimoine culturel. Cette thèse est essentiellement orientée vers la découverte des connaissances endogènes de gestion du patrimoine culturel, lesquelles connaissances ont énormément contribué à la conservation du patrimoine culturel. Il s'agit également, à la lumière des connaissances précédemment évoquées, d'amorcer la réflexion en vue de procéder à une sorte de « décolonisation » du droit positif règlementant la gestion du patrimoine culturel.

## Conservateur de musée, spécialiste de l'immatériel, vous avez été le 2ème lauréat du Prix ICOMOS Culture-Nature 2022. Que pouvez-vous nous présenter en quelques mots l'initiative qui vous a permis de remporter ce prix?

Oui, j'ai été 2e lauréat du prix ICOMOS Culture-Nature de cette année. L'initiative pour laquelle nous avons reçu ce prix peut être présentée comme une occasion de célébrer le lien étroit qu'il y a entre les pratiques rituelles liées aux masques et la forêt sacrée. La sortie des masques sacrés a lieu suivant un cycle de trois ans. À cette occasion, les communautés procèdent à des rites divers mais également à une évaluation de l'état de conservation des masques. Un inventaire est réalisé. Et c'est à l'issue de cet inventaire qu'a lieu l'immersion dans la forêt sacrée pour une communion avec l'esprit du "Gow" (la brousse). Et pour conserver cette forêt sacrée, les anciens procédaient à la délimitation de son périmètre par la pratique des feux de brousse précoces.



## Vous avez récemment représenté votre pays le Burkina-Faso au Comité Intergouvernemental du PCI dont la session s'est tenue à Rabat. Quel a été votre contribution à cet important rendez-vous?

Il faut dire que c'est la première fois que je siége pour le compte du Burkina Faso au sein de cette importante instance de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Pour une première participation, il fallait dans un premier temps se familiariser avec les pratiques protocolaires qui gouvernent les milieux internationaux. Mais notre tâche a consisté surtout à l'étude technique des dossiers soumis à l'attention des membres du Comité. J'ai également beaucoup appris aux côtés de l'ambassadeur, délégué permanent du Burkina Faso auprès de l'Unesco, monsieur Flavien Imah Willian Nezien.

## Votre message aux jeunes professionnels du patrimoine africain.

À l'endroit de la jeunesse professionnelle africaine, j'exhorte toute la jeunesse à travailler sérieusement. Que chacun de nous s'acquitte au mieux de ses tâches en ayant en esprit le bien commun, le développement du continent africain. C'est à ce titre que nous réussirons à influencer les événements. Il faut oser inventer l'avenir, ce qui nous permettra de participer activement à la civilisation de l'Universel.

*Propos recueillis par Jean-Paul Lawson*



*Chanteuses communautaires © s.n. 2017*



# LUMIÈRE SUR LE FORUM DES JEUNES SUR LES MUSÉES - "RESTITUTION/RAPATRIEMENT DES OBJETS PILLES"

**WEBINAIRE**

**Restitution/rapatriement des objets pillés**

**Restitution/repatriation of looted artifacts**

25 Novembre 2022 / 25<sup>th</sup> November 2022  
11:00 H GMT+1 / 11:00 am GMT+1

SCAN QR CODE  
ID de réunion : 824 8292 8422  
Code secret : 65731951

**SPEAKERS / PANÉLISTES**

**Dr. Paul AKOGBA**  
Directeur de patrimoine culturel au Bénin  
Ministère de la Culture et du Patrimoine

**Pr. Emmanuel S. DANDURA**  
Directeur national de l'histoire culturelle et du patrimoine  
Université d'État de l'Indonésie  
Université Padjadjaran, Bandung, Indonésie

**YOUTH MUSEUM FORUM**

**WEBINAIRE RESTITUTION/RAPATRIEMENT DES OBJETS PILLES © EPA**



**Franck Kemayou**

Les musées sont des lieux de conservation du patrimoine culturel des communautés. Avec ces différents biens culturels emportés de façon illicite, les populations actuelles sont dépossédées d'une bonne partie de leur histoire. Et comme le dit l'Appel de l'ancien directeur général de l'UNESCO :

"Restituer au pays qui l'a produit telle œuvre d'art ou tel document, c'est permettre à un peuple de recouvrer une partie de sa mémoire et de son identité, c'est faire la preuve que, dans le respect mutuel entre nations, se poursuit toujours le long dialogue des civilisations qui définit l'histoire du monde".

Pour une bonne stratégie de rapatriement/restitution de ces œuvres d'arts, les musées devraient travailler en synergie avec les communautés notamment les personnes ressources. Ce sont elles qui sont détentrices de ce patrimoine et c'est elle qui peuvent fournir assez d'éléments sur les objets emportés. Les musées devraient également encourager la recherche par l'organisation de journées d'études, colloques et autres occasions de discuter et s'enrichir sur ces biens culturels illicitement emportés, mais également sur les stratégies de restitution. Je mets donc l'accent sur la recherche et l'implication des personnes ressources, dans la réflexion faite autour de cette stratégie de restitution.

Tout d'abord, je pense que la question de la légitimité de la restitution doit être posée. Même si Emmanuel Pierrat fait peser la charge de la preuve sur les Africains, il faut noter qu'au-delà de l'expropriation des objets africains, l'occupation coloniale elle-même est un acte illégal et illégitime. En d'autres termes, la colonisation est un crime contre l'humanité, même si certains mettent en avant la non-rétroactivité des textes de Nuremberg. Ainsi, le contexte même de l'acquisition de ces objets annihile la légalité des objets qui sont aujourd'hui intégrés au domaine public français.

Ce mode d'acquisition est donc en soi illégal au regard du droit international contemporain.

Pour le prouver, un éventuel contentieux concernant la période coloniale pourrait conduire à un revirement de jurisprudence.



**Mor Fall**

Les pays africains qui plaident pour le rapatriement ou la restitution d'un patrimoine culturel pillé dans une période de domination coloniale doivent essayer de réunir les conditions suivantes:

- Mettre en place des politiques d'identification et d'inventaire des biens culturels ;
- Mettre en place des législations fortes pour assurer la sécurité des biens identifiés ;
- Construire des musées modernes avec des architectures inspirées de l'ingénierie africaine pour une conservation et valorisation des biens collectés, restitués ou prêtés ;
- Disposer d'une ressource humaine de qualité et des ressources économiques pouvant permettre une meilleure conservation des biens culturels ;
- Impliquer la population et les sociétés dans la définition et l'application des politiques culturelles ;
- Créer, au niveau local, des écomusées, musées communautaires ou muséobanques pour une gestion inclusive et une intégration progressive des biens dans les sociétés dépositaires ;
- Créer au niveau sous-régional des centres de conservation et d'interprétation des collections culturelles appartenant à des sociétés disparues ou éclatées par la balkanisation.



**Moustapha M. Dieye**

Pour finir, je dirais que la restitution est une nécessité pour permettre à l'Afrique de reconstruire les chaînes manquantes d'une culture en quête d'identité. Cependant, cette restitution doit être progressive et partielle pour permettre aux pays africains de mieux se préparer et perpétuer la renommée internationale de l'art africain qui serait présenté dans les musées étrangers pour vendre la destination touristique et culturelle de notre continent.

Les musées, en tant que banque de la mémoire, ont la responsabilité de poursuivre les recherches et les négociations en vue de la restitution ou du rapatriement des biens culturels qui ont été volés, intentionnellement ou non. Je pense également que les musées ont un rôle à jouer pour soutenir la demande de la communauté locale en s'assurant que leurs biens sont restitués, car certains objets étaient conservés au niveau de la famille ou de la communauté, et les musées devraient donc parler en leur nom pour s'assurer qu'ils continuent à célébrer leurs mémoires.



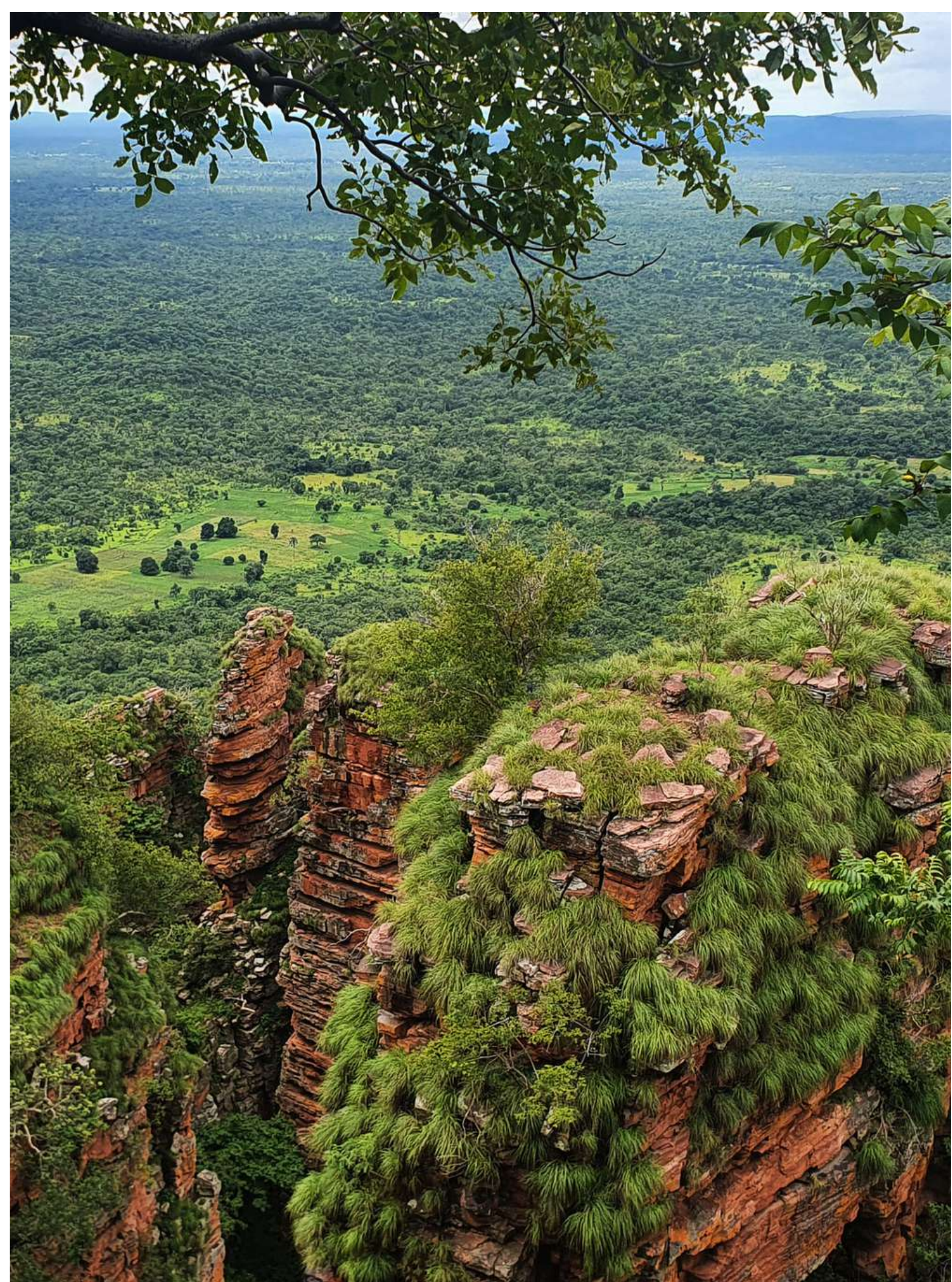
**Mtenguzi Zuhura**



**Tscholofelo Kenathetswe**

Pour que nous soyons prêts à recevoir les objets restitués, je pense que les professionnels des musées et les autres parties prenantes concernées (avec les communautés locales au centre) doivent aider les gouvernements concernés à élaborer des lignes directrices claires décrivant les conditions de restitution et de rapatriement des objets, afin que la coopération entre les pays africains et occidentaux/européens ne soit pas affectée mais plutôt renforcée. Ces lignes directrices doivent fournir des informations claires sur la manière dont le retour sera initié/opéré, les défis qui peuvent se présenter et les moyens de les gérer.





Pays Bassari, Dents de Dandé, Sénégal © Alyssa K. Barry. 2022





*Photos des panélistes Heritage, Culture & Climate Change © s.n. 2022*

La vingt-septième conférence internationale sur le climat de l'ONU (COP27) s'est tenue pour la première fois sur le continent africain à Charm-El-Cheikh, en Egypte, dans un contexte particulièrement troublé. Comme toutes les autres COP, la COP27 a rassemblé des milliers de diplomates, ministres et négociateurs de près de 200 pays. Elle a également été animée par des représentants de la société civile, des chefs d'entreprise, des experts universitaires, des organisations internationales, des militants, des médias, des artistes et professionnels du patrimoine culturel. Pendant longtemps, les actions culturelles à dimension climatique se limitaient aux rues et aux lieux connexes à la COP. Elles étaient quasiment invisibles dans la "zone bleue" de la COP où les diplomates élaborent des politiques et négocient les décisions prises par les gouvernements nationaux lors des plénières de la COP. Les contributions culturelles ont souvent été très rares dans les délibérations des organes subsidiaires, des mécanismes, des groupes de travail et des équipes spéciales créées au sein de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui se réunissent généralement en marge des COP. Pour la première fois, les parties à la Convention des Nations Unies sur le climat ont reconnu les liens critiques entre le patrimoine culturel et le changement climatique. Dans une série de décisions révolutionnaires prises à Charm el-Cheikh, les gouvernements nationaux réunis dans le cadre de la COP27 ont inclus le patrimoine culturel dans les déclarations sur les pertes et dommages et l'adaptation. La COP27 a également pris l'importante décision d'inclure le « patrimoine culturel matériel » comme thème du nouveau cadre adopté pour le programme de travail de Glasgow-Charm el-Cheikh sur l'objectif mondial d'adaptation. Cette même décision fait également des connaissances traditionnelles, des connaissances des peuples autochtones et des systèmes de savoirs locaux une considération transversale. Par ailleurs, l'initiative de résilience urbaine durable pour la prochaine génération (SURGe) lancée par la présidence de la COP27, place la culture au centre de la résilience urbaine. L'inclusion de la culture et du patrimoine dans ces décisions montre que les dimensions culturelles du changement climatique sont de plus en plus reconnues. Le Climate Heritage Network salue l'attention explicite accordée au patrimoine culturel dans la décision de couverture de la COP27, le plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh (SHIP). La référence est incluse dans un accord historique, trois décennies dans la fabrication, pour établir un fonds de pertes et dommages. Prise sur le sol africain, il s'agit de la première étape d'un processus visant à rectifier l'injustice systémique envers des milliards de personnes, en particulier dans les pays du Sud, qui sont les moins responsables mais qui sont en première ligne de la crise climatique. Ces progrès significatifs ont été obtenus grâce aux interventions des membres du Climate Heritage Network, un groupe de travail de l'ICOMOS ayant pour objectif de révéler le pouvoir des arts, de la culture et du patrimoine pour accélérer l'action climatique.

*par Ibrahim Tchan*

# CÉLÉBRATION OUEST-AFRICAINE DES 50 ANS DU PATRIMOINE MONDIAL À SAINT-LOUIS (SÉNÉGAL)



*Photo des participants © UNESCO Dakar. 2022*

Le bureau Régional de l'UNESCO pour l'Afrique de l'Ouest-Sahel, en étroite collaboration avec le Bureau régional Multisectoriel de l'UNESCO pour l'Afrique de l'Ouest à Abuja et le Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO, en partenariat avec le Ministère de la Culture et du Patrimoine historique du Sénégal, le Ministère de l'Environnement du développement durable et de la transition écologique du Sénégal et l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, a organisé les 9 et 10 Novembre 2022 la commémoration du cinquantième de la Convention de 1972. Cet évènement spécial a permis de réunir les gestionnaires de sites naturels et culturels et les jeunes de la région ouest africaine autour du thème « Les 50 prochaines années - le patrimoine mondial comme source de résilience, d'humanité et d'innovation ».

Les jeunes ont massivement répondu à l'appel et ont participé en ligne et en présentiel. Une sélection de jeunes venus de plusieurs pays de la sous-région (Burkina Faso, Cap-Vert, Ghana, Mali, Nigéria) a notamment pu se rendre sur place grâce à un parrainage de l'ICCROM (à travers son programme Youth.Heritage.Africa) pour contribuer aux échanges sur les enjeux multiformes liés à la conservation du patrimoine et au changement climatique en Afrique de l'ouest. Les échanges fructueux ont porté sur trois points :

- Changement climatique et préservation du patrimoine ;
- Transformation numérique et innovation ;
- Tourisme durable et entrepreneuriat.

La première journée a été riche en présentations et débats assurés par les hauts responsables de l'UNESCO et de ses organes consultatifs, les universitaires et les gestionnaires de sites. L'après-midi a également fait l'objet de présentations suivies par deux panels sur le changement climatique et le tourisme animés par deux équipes de panélistes constituées de gestionnaires, de présidents d'association, de divers experts et d'étudiants.

La deuxième journée était consacrée à une visite du parc national des oiseaux du Djoudj, guidée par le gestionnaire du site, le commandant DIAGNE, et des guides touristiques.

En somme, cette célébration a permis le renforcement des capacités des jeunes auprès de divers experts et de gestionnaires de sites du patrimoine mondial sur les enjeux et défis liés à la conservation, aux impacts du changement climatique, et au développement du tourisme. En recommandation, un appel à action a été formulé pour permettre aux participants d'exprimer les besoins actuels et futur des sites africains.

*par Abdoulaye Cissé*

# CÉLÉBRATION OUEST-AFRICAINE DES 50 ANS DU PATRIMOINE MONDIAL À SAINT-LOUIS (SÉNÉGAL)

J'ai eu le grand privilège de participer à la célébration du 50ème anniversaire de la Convention du patrimoine mondial en Afrique de l'Ouest sous le thème : "Les 50 prochaines années - Le patrimoine mondial comme source de résilience, d'humanité et d'innovation". En tant que jeune professionnel du patrimoine africain, je me suis vivement intéressé à la préservation et à l'utilisation de notre patrimoine comme moteur pour atteindre le développement durable. Cet intérêt a été stimulé en 2016 lorsque j'ai participé à la conférence internationale sur la "Sauvegarde du patrimoine mondial africain comme moteur du développement durable" à Arusha, en Tanzanie, organisée par l'UNESCO. Lors de cette conférence, j'ai eu l'opportunité de présenter un article sur "Les zones de gestion des ressources communautaires (CREMA) au Ghana ; un cadre prometteur pour la conservation communautaire". Depuis lors, j'ai suivi intensément les développements le long de nos sites patrimoniaux et j'ai participé à leur conservation. Dans cette optique, une occasion de rencontrer et d'échanger des expériences avec des collègues et d'autres professionnels était inestimable.

L'événement qui s'est tenu dans la ville de Saint-Louis (Sénégal) a mis en lumière la nécessité d'une réflexion plus approfondie sur l'engagement des jeunes face aux défis existants tels que le changement climatique pour une meilleure protection et gestion des sites du patrimoine mondial. La plateforme a également donné l'espace pour encourager la créativité et l'innovation des jeunes à travers la transformation numérique autour du patrimoine mondial. Elle a souligné la nécessité de stratégies pour faciliter l'entrepreneuriat et le tourisme durable sur ces sites.

L'événement a rassemblé des acteurs et des gestionnaires clés, parmi lesquels des scientifiques, des universitaires, des professionnels et des gestionnaires de sites. La participation active d'étudiants de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis a été un pas dans la bonne direction pour assurer l'intégration du patrimoine mondial dans les systèmes de la jeunesse et les universités. Et cela renforce encore la toile de fond pour avoir une jeunesse engagée aux côtés des gestionnaires des sites du patrimoine mondial en Afrique de l'Ouest pour des actions innovantes.

Les notes préliminaires sur le patrimoine mondial africain dans le contexte de la célébration du 50e anniversaire de la Convention du patrimoine mondial et de sa mise en œuvre en Afrique ont mis en évidence les grandes avancées réalisées au cours de la période, telles que la création du Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA), l'inscription des sites du patrimoine, le marketing et la promotion, la protection, etc.

La visite du parc national des oiseaux du Djoudj a révélé le merveilleux patrimoine que nous léguons à l'Afrique. Le site abrite de nombreuses espèces d'oiseaux et on ne saurait trop insister sur son importance en tant que site de migration. Parmi toutes ces espèces, les pélicans étaient les plus impressionnants, la pêche en groupe, le vol en ligne et la vaste pouponnière de bébés pélicans. Mais comme la plupart des sites du patrimoine en Afrique, ce magnifique parc est chargé de nombreux défis, dont certains menacent son intégrité : la connectivité routière, le braconnage, la logistique, l'augmentation des populations, la vétusté des structures, etc. Malgré cela, la direction met tout en œuvre pour assurer une protection durable.

Ce qui m'a le plus frappé, c'est la reconnaissance et le rôle important que les jeunes ont reçu dans la sauvegarde de notre patrimoine mondial. Il nous incombe de consacrer notre temps, nos ressources, nos capacités et nos énergies à des mesures proactives et novatrices en tant que moteur du développement durable. La grande question est la suivante : "Dans les 50 prochaines années, la prochaine génération rencontrera-t-elle des sites du patrimoine mieux préservés et mieux utilisés que nous ne l'avons fait" ?

Je suis très optimiste quant au fait que les jeunes occuperont le devant de la scène pour mener à bien le programme d'inscription d'un plus grand nombre de sites africains, soutenir la promotion et le marketing de ces sites, travailler avec les communautés et adopter des actions innovantes en vue de renforcer la résilience de notre patrimoine culturel et naturel.

*par Godwin Dzekoto*



# J'AI PARTICIPÉ À LA SEMAINE DE FORMATION INTERNATIONALE SUR LE THÈME : “PATRIMOINE, MÉDIATION ET PARTICIPATION CITOYENNE”.

« Patrimoine, médiation et participation citoyenne » est le thème qui a été choisi par l’ “Association Sites&Cités Remarquables” dans le cadre de la formation internationale qui s’est tenue du 14 au 18 novembre 2022 à Rouen dans la région Normandie en France. Créée en 2000, l’association regroupe 300 villes et territoires français porteur du label national « Villes et Pays d’art et d’histoire ou d’un Site patrimonial. Les orientations de l’Association se développent au sein de commissions thématiques, d’ateliers, de rencontres et de missions d’étude. Les enjeux des villes et pays constituent une base du travail de réflexion et d’échanges. À cet effet, l’association Sites&Cités remarquable réunit chaque année les professionnels et porteurs de projets culturels au niveau national et international dans une dynamique de promotion et de protection des patrimoines et de développement économique et territorial. Grâce à une méthodologie participative, centrée autour de l’identification des bonnes pratiques et des expérimentations déjà existantes sur le terrain, l’association travaille à imaginer les outils de concertation susceptibles de mieux associer les citoyens aux démarches de protection et d’amélioration de la qualité et de leur cadre de vie.

Pour la huitième édition de formation et rencontres internationales, 15 participant(e)s internationaux, accompagnés de conseillers municipaux, des maires de la commune de Rouen et des représentants français des ministères des affaires étrangères et de la Culture se sont réunis pour partager leurs expertises, notamment sur les différents projets mis en œuvre dans leurs pays, communes et villes respectives. Centrée autour des dynamiques de réappropriation des patrimoines, patrimoines et de participation des habitants dans la construction des projets territoriaux, la formation a donné la voie à chaque participant(e) pour partager son expérience sur les projets développés dans son pays.

Les conclusions furent nombreuses et permettaient d’avoir une vue globale sur les problématiques de protection et de promotion des patrimoines et patrimoines dans les pays respectifs. En fonction des besoins et des réalités de chaque pays, il est essentiel de noter que les sites patrimoniaux remarquables doivent se doter d’outils de médiation et de participation citoyenne pour assurer une meilleure visibilité. La formation s’est présentée comme une plateforme de réflexion, de développement et de mise en œuvre des outils et stratégies nécessaires à la protection et la promotion des sites patrimoniaux remarquables présents sur chaque territoire. Un moyen apte à soutenir et à encourager les techniciens et professionnels de la culture dans l’élaboration et l’intégration de dispositifs de médiation dans les stratégies d’urbanisme patrimonial. Durant cinq jours d’échange, de discussions et de partages, les différents acteurs ont présenté les projets participatifs, où la médiation et la participation citoyenne sont au cœur des actions et initiatives communales.

Au regard des échanges et des discussions tenues durant cette semaine de formation, les conclusions ont montré qu’au-delà de la médiation traditionnelle (radio, télévision, supports de communications, etc.), des formats et dispositifs de médiation physiques et numériques sont plus en plus développés afin de rendre accessibles des œuvres d’art, monuments historiques, paysages culturels, savoirs et savoir-faire dans la plupart des pays du monde. On assiste à l’émergence de nouvelles technologies, de nouveaux usages et de nouvelles formes d’organisations ainsi que de nouvelles cultures de penser, de communiquer et d’agir avec les patrimoines. La notion de patrimoine renvoie à des réalités très différentes en fonction de la région au sein de laquelle elle est employée. Le mot « patrimoine » regroupe différentes appréhensions, conceptions et utilisations en rapport avec la dimension, la typologie voire la fonction. Le patrimoine est porteur de plusieurs significations (mémoriel, historique, sacré), typologies (archéologique, matériel, immatériel, naturel, paysager, monumental...) et dimensions (artistiques, culturelles). Les lois, les programmes d’inventaires et autres projets nationaux varient d’un pays à un autre. Dans les pays du Nord, il existe des mécanismes de financement des projets culturels mis à disposition des collectivités par l’Etat. À l’inverse, dans les pays du Sud, les difficultés liées au financement, gouvernance et répartition des recettes sont au cœur des débats, limitant ainsi les actions en faveur de la protection et la promotion des patrimoines.

En outre, la notion de « matrimoine » entendu comme héritage léguée par la mère a été abordée. Méconnue, non valorisée et non identifiée par les collectivités locales, les discussions ont permis de conclure que cette typologie d'héritage mérite tout aussi d'être pris en compte dans les politiques culturelles nationales et internationales. Dans de nombreux pays, il existe des types de « patrimoines » qui malheureusement sont appelés patrimoines. Prenant le cas de l'Afrique, il existe des pratiques qui sont uniquement destinées au genre féminin. On pourrait notamment citer les pratiques liées au tissage, la broderie, le perlage, la poterie... Certaines pratiques rituelles et expressions culturelles sont créées, conservées et transmises par les femmes, notamment les rites de fécondité. Dans plusieurs cultures africaines, la société est matriarcale et les femmes occupent une place de choix dans la création et la transmission des valeurs culturelles. Dans certaines villes africaines et occidentales, plusieurs quartiers, monuments voire des rues, portent des noms féminins, symbole de représentation matrimoniale de l'histoire.

La semaine de la formation internationale a permis de mûrir davantage les idées et de réfléchir aux mécanismes d'identification et de reconnaissance de cette catégorie d'héritage. Bien que la protection et la promotion des patrimoines et patrimoines représentent un enjeu majeur de développement économique et d'aménagement du territoire, l'absence de connaissance et d'adoption de mesures adéquates et adaptées aux besoins locaux, constituent aussi de véritables menaces pour ces richesses locales et nationales. La formation a ainsi permis d'aborder la problématique de la protection et la promotion des patrimoines et patrimoines dans une logique de médiation et de participation citoyenne.

À cet effet, la médiation est comprise comme une méthode de sensibilisation dont l'objectif est de traduire, pour un public en besoin, le sens profond d'une réalité et ses liens cachés avec les individus. La médiation repose sur des mécanismes d'appréhension, de compréhension, d'apprentissage et d'appropriation des patrimoines et patrimoines. C'est un outil de transmission de contenu et de son appropriation grâce aux méthodes interactives et participatives, où les individus (visiteurs, habitants ou touristes), ne sont plus considérés comme de simples sujets destinés à écouter, mais comme des acteurs à part entière.

En guise de conclusion, le patrimoine et la médiation sont intimement liés, l'un étant le support et l'autre l'outil de promotion. La participation citoyenne vient donc en complément à celle de la médiation, car elle est liée au principe de démocratie participative. La participation citoyenne est un outil qui vise à impliquer les citoyens dans les débats et les décisions publiques et s'étend aux domaines de l'aménagement, de l'urbanisme et des grands équipements, principalement, aux projets d'intérêt général. Dans la plupart des pays en développement, la participation citoyenne se matérialise dans des instruments et procédures encadrés non seulement par la loi, mais aussi à travers des espaces publics, accessibles aux citoyens pour exprimer leurs besoins. La participation citoyenne se situe à trois niveaux : l'information, la consultation et la concertation. Elle concerne aussi bien les acteurs du secteur privé, associatifs ou initiatives individuelles des usagers et des habitants d'une ville ou d'une commune. Dans la plupart des pays du monde, on observe une volonté formulée des citoyens, de contribuer activement aux décisions et aux orientations politiques en faveur des patrimoines. La problématique de la participation citoyenne dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques culturelles devrait donc occuper une place de choix dans les débats politiques.

Il convient de donner la parole aux usagers afin qu'ils puissent contribuer à l'amélioration de la qualité des services culturels et artistiques, afin que chaque citoyen se reconnaisse et s'exprime. Les politiques nationales et internationales de protection et de valorisation des patrimoines doivent favoriser l'accessibilité des patrimoines et patrimoines à toutes les couches sociales. Ce travail collaboratif rappelle le rôle déterminant des collectivités territoriales, des citoyens et des associations qui agissent aux côtés de l'État pour la protection des patrimoines et patrimoines, et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Patrimoine, médiation et participative citoyenne sont des concepts complémentaires qui favorisent une meilleure protection, promotion, connaissance, appropriation et transmission des ensembles urbains, paysagers, sites patrimoniaux remarquables, classés au titre du patrimoine national ou mondial. Ces outils sont destinés à sensibiliser les habitants pour mieux comprendre et mieux vivre leurs patrimoines et patrimoines. Les collectivités territoriales se doivent d'accompagner et de soutenir financièrement et techniquement les porteurs de projet pour la réhabilitation, la restauration et la promotion des villes historiques dans chaque pays.

*par Avenir G. Meikengang*



# COMPTE-RENDU DE LA DIX-SEPTIÈME SESSION DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL (PCI)



*Un danseur traditionnel rwandais © s.n. 2022*

Du 25 novembre au 03 décembre 2022, s'est déroulée à Rabat dans le Royaume du Maroc, la dix-septième session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Au menu des points inscrits à son ordre du jour, le Comité composé de 24 Etats membres, a procédé entre autres, à l'examen des demandes d'inscription sur les différentes listes du patrimoine culturel immatériel. Près de quarante-sept éléments du PCI ont reçu l'avis favorable du Comité pour être inscrits sur les listes internationales du PCI, dont 5 en Afrique:

- La danse kalela (Zambie) ;
- La harissa, savoirs, savoir-faire et pratiques culinaires et sociales (Tunisie) ;
- Le raï, chant populaire d'Algérie (Algérie) ;
- Les connaissances, savoir-faire, traditions et pratiques associés au palmier dattier (Émirats arabes unis, Bahreïn, Égypte, Iraq, Jordanie, Koweït, Mauritanie, Maroc, Oman, Palestine, Qatar, Arabie saoudite, Soudan, Tunisie, Yémen) ;
- Les festivités associées au voyage de la Sainte Famille en Égypte (Egypte).

Des demandes d'assistance internationale ont été traitées. Plusieurs rapports élaborés par les organes directeurs et consultatifs de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ont été également approuvés.

Cette session a connu la participation de 1197 professionnels et experts du PCI venus de 132 pays du monde entier. Des événements organisés en marge de la session ont également été l'occasion pour les participants d'échanger des idées sur les bonnes pratiques de sauvegarde du PCI. La dix-huitième session sera abritée par le Botswana. Elle se tiendra à Gaborone du 04 au 09 décembre 2023.

*par Bely Herman Niangao*



Canon d'artillerie. Fort de Cape Coast. Ghana © Aurelle. 2021



## LE SAVIEZ-VOUS? PARC NATIONAL DU MONT BALE, ÉTHIOPIE



*Parc National du Mont Bale © Melka Getachew Gebru. 2022*

Le parc national des monts Balé (PNMB) est l'une des zones protégées d'Éthiopie. Il couvre environ 2 200 km<sup>2</sup> et est situé à 400 km au sud-est d'Addis-Abeba. Il figure sur la liste indicative des sites du patrimoine mondial depuis 2008. Ce parc étonnant abrite une flore et une faune endémiques (il comprend environ 26 % des espèces endémiques éthiopiennes) et couvre le plus grand habitat afro-alpin d'Afrique. La zone abrite la totalité de la population mondiale de Molerat géant (*Tachyoryctes macrocephalus*), les plus grandes populations mondiales de loups éthiopiens en danger (*Canis simensis*) et de Nyala des montagnes (*Tragelaphus buxtoni*).

Le PNMB couvre la plus grande zone d'Afrique située à plus de 3000 m au-dessus du niveau de la mer (asl). Le plus haut sommet du PNMB, le Tullu Dimtuu, à une altitude de 4377 m asl, est le deuxième plus haut sommet d'Éthiopie. Le parc comprend un plateau afro-alpin de plus de 3500 m d'altitude, qui est la plus grande zone d'habitat afro-alpin du continent africain, ainsi qu'une importante section de forêt tropicale humide, la deuxième plus grande d'Éthiopie.

Le parc comprend trois zones :

- I. Les prairies de Gaysay. Le paysage de la section nord du Gaysay s'étend d'une chaîne de montagnes à l'autre avec une large vallée plate centrale dont l'altitude varie entre 3000 et 3550m asl. La crête sud de la zone de Gaysay, qui est relativement sèche, est principalement couverte de *Juniperus procera*, une espèce protégée au niveau national. La crête nord, relativement humide, est largement occupée par des *Hagenia abyssinica* et *Hypericum revolutum*. Les vallées plates du Gaysay sont dominées par des espèces des genres *Artemisia*, *Helichrysum*, *Ferula* et *Kniphofia*.
- II. La partie centrale du parc, un plateau afro-alpin, se situe entre 2800 m asl au nord et 4377 m asl au sud. L'escarpement nord du plateau de Sanetti est dominé par des *Juniperus* spp. suivis par des peuplements de *Hagenia-Hypevicum* aux altitudes plus élevées (entre 3350-3500 m). La zone située entre 3550 et 4000 m d'altitude est couverte d'*Erica shrub* sur les crêtes et de landes à *Helichrysum* dans les vallées. Le sommet plat des montagnes est couvert de landes à *Helichrysum* parsemées de *Lobelia* spp. Une grande partie du plateau de Sanetti se trouve à plus de 4000 m d'altitude et il y a plusieurs sommets allant de 4050 m (Worgona et Wasema) à Tullu Dimtuu à 4377 m.
- III. L'escarpement sud est couvert par l'une des plus vastes et des plus grandes forêts naturelles qui subsiste en Éthiopie, la forêt de Harena, qui s'étend entre 39°-40°E et 6°-7°N. Le versant de l'escarpement sud chute rapidement en altitude, passant de la limite des arbres de 3200 m à 2000 m sur une distance de seulement 8 km, ce qui entraîne un changement rapide et spectaculaire du paysage, de l'habitat et de la composition des espèces.

Visitez l'Éthiopie, visitez le [Parc national des monts Balé](#) !

*par Melka G. Gebru*



## AGENDA DU MOIS

### Conférence de Florence pour les 50 prochaines années

Le sommet des « 50 prochaines années » se tiendra à Florence, en Italie, sous la forme d'une grande conférence spécialement consacrée à cet anniversaire.

Pour en savoir plus sur cet événement, <https://tinyurl.com/4vf4arnd>.



### Réunion mensuelle du groupe de travail de l'ICOMOS de l'Initiative "Notre dignité commune" - Approches basées sur les droits au sein de l'ICOMOS

Elle aura lieu le 26 Décembre 2022 à partir de 15h GMT+1. Pour rejoindre, <https://tinyurl.com/4sebnew7>.



Couple de Cob de Buffon, Parc National du W, Niger © Hamissou Halilou Malam Garba. s.d.





Forêt sacrée d'Osun-Oshogbo, Nigeria © Affoh Guenneguez, 2019

SUIVEZ-NOUS SUR...



## DERNIÈRES OPPORTUNITÉS

- **Appel à participations pour l'Atelier de Narration Numérique**  
 L'ICCROM a lancé un appel à candidature pour l'Atelier de Narration Numérique qui se tiendra en ligne via zoom du 9 au 12 Janvier 2023. Pour candidater, cliquez [ici](#). Date limite: **11 décembre 2022**.
- **Lancement de la campagne pour le Volontariat Mondial pour le patrimoine mondial 2023**  
 Afin de participer ou renouveler votre engagement à l'Initiative de volontariat pour le patrimoine mondial, cliquez [ici](#). Date limite: 31 Décembre 2022.
- **Appel à contributions Museum International : Musées, durabilité et développement durable**  
 L'ICOM lance un appel à contributions pour un nouveau numéro de "Museum International". Pour en savoir plus et soumettre une proposition, cliquez [ici](#). Date limite: **16 Janvier 2023**.

